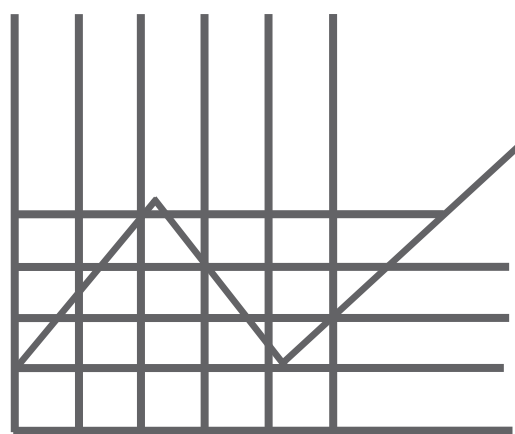




# La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux

Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Salomon Douala Epale**

N° 168 du 21 Novembre 2023 - Prix : Cameroun 400 F.cfa – Cemar 500 F.cfa

## PROJET DE LOI DES FINANCES 2024

### Le gouvernement camerounais veut coincer les contribuables

Numérisation des procédures, limitation des transactions en espèces, application effective de la déclaration annuelle récapitulative sont entre autres mesures envisagées pour booster les recettes fiscales internes non pétrolières.

P. 10



## APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

# Etat des lieux des sociétés listées par le Cameroun



Après la rencontre entre les dirigeants de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale et les responsables des sociétés listées (ADC, hôtel Hilton, Port de Douala et Sodecoton) pour leur introduction en Bourse, La Lettre de la Bourse fait l'état des lieux desdites sociétés.

P. 4

## Projets intégrateurs



### La Cemar à la recherche des financements à Paris

P. 9

La Commission de la Cemar organise une Table ronde des bailleurs de fonds le 28 novembre 2023 dans la capitale française.

## Culture



### Le Bois d'Ebène rouvre ses portes

Le 17 novembre 2023, a donné lieu à un show live musical de haute facture.

P. 2

## Fonds monétaire africain

### Le Cameroun pourrait approuver les statuts

Le projet de loi autorisant le président Paul Biya à ratifier le protocole et les statuts relatifs au Fonds monétaire africain (FMA) est actuellement sur la table des parlementaires

P. 9

## Marché financier

# La Cosumaf autorise la création d'un indice à la Bvmac

A la suite d'un atelier organisé à Douala les 6 et 7 juillet 2023, les représentants de la Bvmac, de la Cosumaf, du dépositaire central, des sociétés de bourse, des sociétés de gestion de portefeuille ainsi que les consultants externes ont examiné une série des réformes envisagées par la Bvmac ayant pour finalité d'améliorer la visibilité de la bourse sous-régionale et la dynamiser.

P. 8



Suivez notre actualité sur [www.lettre-bourse.com](http://www.lettre-bourse.com)

## CULTURE

# Le Bois d'Ebène rouvre ses portes

Les bons vivants de Yaoundé peuvent renouer avec leurs habitudes. Après quelques mois de rénovation, l'un des restaurants-cabarets les mieux fréquentés de la capitale camerounaise, Le Bois d'Ebène, est de nouveau ouvert au public. A l'ombre du majestueux siège de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) au quartier Elig-Essono, la réouverture de cet espace culturel et de loisir, le 17 novembre 2023, a donné lieu à un show live musical de haute facture. Sur la même scène, Stéphane Dayas, Sally Nyolo, André-Marie Talla, Kayou roots et bien d'autres se sont relayés de 18 heures jusqu'au petit matin. Chaque artiste a fait le nécessaire pour être le plus complet possible, techniquement parlant. Le public venu nombreux n'a pas boudé son plaisir.

La programmation prévoit des variétés artistiques le samedi, un bal des vétérans le dimanche, du Jazz le lundi et karaoké mardi, mercredi et jeudi.

Le Bois d'Ebène, c'est la musique et la gastronomie. Les palais avertis sauront apprécier les saveurs culinaires locales et étrangères, accompagnées des meilleurs crus. Cet espace culturel justifie ainsi ses 23 ans d'existence.

## ILS ONT DIT

STÉPHANE DAYAS, ARTISTE

« Ici, on ressent beaucoup de chaleur avec le public. »



« Je dirais que ma présence à cette réouverture ce soir est normale. Lorsqu'un public vous

aime, il faut aussi le lui rendre, naturellement. Et puis c'est le Bois d'Ebène, un endroit très réputé, presque mythique. Dans ce cas, il n'y a pas de raison que je ne fasse pas ce que je considère comme mon devoir c'est-à-dire être là, pour donner de la joie et du plaisir à ce public.

D'ailleurs, des petites salles comme celle-ci dégagent quelque chose de particulier. Ici par exemple, on ressent beaucoup de la chaleur avec le public. Il y a une grande proximité, une convivialité et de l'émotion qui se lisent sur le visage des gens. Cette soirée a été un grand moment de partage avec quelques vieilles connaissances. Ce que vous ne trouverez pas forcément dans les grandes scènes ou salles où le public est souvent éloigné ».

FRANÇOIS XAVIER MENYÉ, PROMOTEUR

« Tout sera fait dans le strict intérêt de la satisfaction du client »



Le Bois d'Ebène, nouvelle acquisition de plus dans votre escarcelle ?

Il ne s'agit pas d'une acquisition puisque je n'en puis pas le propriétaire. Je suis plutôt le promoteur. Certains parleront de parrain, d'accompagnateur ou même de grand frère. Dans tous les cas, j'encadre l'équipe dirigeante comme je le fais avec d'autres quand il s'agit de culture et du sport.

Cet espace est à nouveau ouvert au public. Qu'est-ce qui a justifié sa fermeture ?

Nous avons estimé que la maison avait pris un peu de l'âge et ne nous semblait plus tout à fait en phase avec les standards de l'heure. C'est pourquoi nous avons décidé d'y réaliser des travaux de réhabilitation et de modernisation en vue d'offrir à la clientèle un meilleur service. C'est une maison que j'ai connue il y a près de 30 ans. Vous savez que quand vous avez fait une expérience agréable dans votre jeunesse, vous n'avez qu'une envie c'est que cette ambiance perdure. J'ai donc un peu soutenu l'équipe dirigeante dans ce sens.

Que dire donc à l'heure du nouveau départ ?

D'abord, que je suis satisfait des travaux réalisés. Nous pensons qu'à défaut de combler les attentes de la clientèle, nous nous en sommes rapprochés. Ensuite, j'espère que tout sera fait dans le strict intérêt de la satisfaction du client.

A quelles innovations aura-t-on droit ?

Sur la demande insistante des clients, je le souligne, nous avons fait le choix de ne pas être un espace très populaire. Notre offre cible un public « non jeune ». Vous pouvez voir cela à travers la programmation artistique par exemple. Pour donner le ton, nous avons fait appel à Stéphane Dayas, Sally Nyolo, André-Marie Talla, Kayou, etc. En gros, c'est la musique pour des gens d'un certain âge. Une catégorie qui a souhaité avoir aussi un espace qui, sans être exclusif, leur évitera de se faire bousculer.

SALLY NYOLO, ARTISTE

« Osons ce nouveau Bois d'Ebène qui draine déjà des foules »



Je me réjouis de ce que les gens qui sont venus ce soir sont contents. Ils semblent prendre beaucoup de plaisir à vivre ce moment. Je comprends qu'il doit s'agir des anciens clients

du Bois d'Ebène qui avaient hâte que leur espace culturel reprenne de l'activité. Osons donc cette rénovation, ce nouveau Bois d'Ebène qui draine déjà des foules et qui n'arrêtent pas d'arriver. Ils transmettent ainsi la joie d'avoir des vrais artistes sur scène. C'est un bonheur de voir des gens qui aiment le live. Je crois que c'est le défi du nouveau Bois d'Ebène.

C'est le lieu de redire tous mes encouragements aux investisseurs de ce projet. Ils ont véritablement osé. Ce qui témoigne de leur amour de la culture, de toutes les cultures. Il est très important de créer des lieux comme ceux-ci, des industries culturelles et créatives, pour rendre possible la magie qui s'opère ici et pour qu'elle perdure parce que nos œuvres de l'esprit doivent toujours avoir un lieu, un toit, une scène pour pouvoir s'exprimer.



## MARCHÉ FINANCIER

## Des opportunités d'investissement chez ADC, hôtel Hilton, PAD et Sodecoton

Les Camerounais disposent d'une épargne domestique de plus de 4 000 milliards de FCFA que le gouvernement encourage à injecter dans l'économie, notamment via la bourse.

Les Aéroports du Cameroun (ADC), la Cameroon Hotels Corporation (CHC), le Port autonome de Douala (PAD) et la Société de développement du coton (Sodecoton) ont amorcé les démarches en vue de leur introduction à la bourse. Ces entités n'en sont pour le moment qu'au stade d'information. Mais les spécialistes soulignent que la marche vers la bourse des valeurs mobilières est un processus exigeant. Certes, il s'agit « d'entreprises viables » et « à fort potentiel », précise-t-on au ministère des Finances. Mais il est difficile de dire combien de temps il faudra pour que chacune de ces entreprises conduise son processus à terme.

Du reste, l'analyse de la géographie du capital, du bilan, du chiffre d'affaires, des flux de trésorerie, met en exergue des faiblesses à corriger pour faire de l'introduction de ces entreprises publiques à la cote, une réelle opportunité d'investissement, sans risque majeur, pour le citoyen Lambda. Ce d'autant plus que le ministère des Finances estime à plus de 4 000 milliards de FCFA l'épargne domestique qui circule hors du circuit financier formel. Face à l'étroitesse du marché bancaire local et les contraintes des finances publiques, la bourse apparaît donc comme la solution idoine pour mobiliser les financements nécessaires au développement de ces entreprises publiques.

**ADC : Cap sur la diversification des activités**



Après les résultats catastrophiques enregistrés en 2020 dans l'industrie aérienne, à cause de la pandémie du Covid-19, la société ADC S.A. affiche une remontée de l'activité aéroportuaire depuis 2021. Le nombre de passagers enregistrés représente 75% du niveau atteint en 2019. Le nombre de mouvements connaît également une progression pour se situer à 86 % de celui de 2019. L'activité fret réalisée en 2021 représente pour sa part, 88 % du volume traité en 2019.

Au niveau de la gouvernance d'entreprise, les organes sociaux tiennent leurs sessions de manière régulière et dans le respect des délais légaux. La structure est en conformité avec la loi du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques. Le Minfi indique qu'elle n'a pas transmis des états financiers en 2020 contrairement à 2019 et

2018 où elle a transmis des Etats financiers certifiés. Néanmoins, ADC intègre les questions environnementales dans sa politique d'entreprise afin de s'arrimer à la réglementation en vigueur.

Au plan financier, les données financières de base présentes indiquent que le capital social de 436 000 000 FCFA est réparti entre l'Etat (63%), des Entités publiques (8%) et des privés (29%). Le chiffre d'affaires est monté à 27,991 milliards de FCFA en 2021 contre 17,733 milliards en 2020. Le chiffre d'affaires était de 34,744 milliards en 2019. Les capitaux propres sont de 26,708 milliards en 2021 contre 21,507 milliards en 2020. La structure affiche une valeur ajoutée de 10,464 milliards contre 7,818 milliards un an plus tôt.

Au niveau du résultat, les ADC accusent ont enregistré un bénéfice net de 4,205 en 2021 après une perte de 1,967 191 143 FCFA en 2020. Les analystes du secteur pensent que le défi majeur pour le top management reste la diversification des activités. Les commissaires aux comptes attirent l'attention des administrateurs sur la gestion des stocks, la contribution des ADC à la mutuelle du personnel et la situation du compte ADC auprès du Trésor.

**CHC-Hilton : Deux nouveaux hôtels d'ici 2026**



L'entreprise publique Cameroon Hotels Corporation (CHC), propriétaire de l'hôtel Hilton de Yaoundé, sort progressivement de la zone rouge après une période morose suite à la pandémie Covid-19. Selon les résultats de l'exercice 2022 publiés ce 31 août 2023, la CHC clôture cet exercice avec un chiffre d'affaires de 12,3 milliards de FCFA. Par rapport à 2021, cet indicateur a progressé de plus 1,6 milliard de FCFA.

Le résultat d'exploitation connaît une légère hausse. Il s'établit à 2,9 milliards de FCFA en 2022. En 2021, il s'élevait à 2,8 milliards de FCFA. La valeur ajoutée de la CHC se hisse à 6,6 milliards de FCFA, à fin 2022, en une hausse d'environ 900 millions de FCFA en glissement annuel (5,7 milliards de FCFA).

Le résultat net, qui culmine, à fin 2022, à un montant de 2,08 milliards de FCFA. Son bénéfice net régresse ainsi de 1,12 milliard de FCFA, par rapport à l'exercice 2021, au terme duquel la CHC a enregistré un résultat net évalué à 3,2 milliards de FCFA (- 37%).

Propriétaire de l'hôtel Hilton, la CHC dont le capital social de 22 308 580 000 FCFA est détenu par l'Etat (66%), des Entités publiques (28,94%) et des privés

(4,36%), affiche des capitaux propres de 26,8 milliards de FCFA en 2022 (25,5 milliards de FCFA en 2021). L'entreprise transmet des états financiers certifiés depuis 2018.

L'entreprise nourrit des ambitions d'expansion au Cameroun et prévoit d'ouvrir désormais deux enseignes à Douala. L'hôtelier américain a prévu d'ouvrir à l'horizon 2024 un établissement de 111 chambres dans sa gamme de milieu de segment « Garden Inn » au cœur du quartier d'affaires d'Akwa. Cette première enseigne dans la capitale économique verra le jour sur les cendres de l'hôtel Pullman Douala Rabinha (ex Le Meridien Douala), en cours de rénovation, et qui passera sous pavillon Hilton dès sa réouverture. Ce portefeuille devrait être étoffé dès 2026, d'une « enseigne originale » Hilton – du segment haut de gamme – qui ouvrira ses portes dans le quartier de Bonanjo ».

**PAD : première notation financière réussie**



Bloomfield Investment Corporation a procédé en mars 2023 à la première notation financière du Port Autonome de Douala (PAD). L'institution panafricaine a attribué à l'organisme portuaire la note A (note d'investissement) à long terme, avec une perspective stable et la note A2 (note d'investissement) à court terme, avec une perspective stable. La restructuration de la dette opérée en 2022, ainsi que l'évolution du plan de fiabilisation des données et d'apurement des comptes et son impact sur les résultats du PAD à fin 2022, ont aussi retenu l'attention de l'agence de notation financière panafricaine. Ce qui est de bon augure pour le processus d'introduction à la bourse.

L'agence de notation financière panafricaine félicite la cohérence du projet d'entreprise du PAD qui s'est lancé depuis six ans dans un vaste programme de normalisation de toutes ses activités, de rénovation, de modernisation et de développement des infrastructures et superstructures de son combinat portuaire. Résultats : des performances financières en nette progression de 2017 à 2021 avec un chiffre d'affaires qui est passé de 38,019 milliards de FCFA à 65,528 millions de FCFA. La trésorerie nette est passée de 8,261 milliards de FCFA à 18,202 milliards de FCFA.

Dans une interview parue dans le quotidien Cameroon Tribune, le directeur général du PAD, Cyrus Ngo'o explique que le vaste programme d'investissement en cours s'ac-

compagne d'une recherche soutenue d'investisseurs et de financements nationaux et internationaux.

La notation financière [de Bloomfield] aura pour effets directs : de permettre au PAD de lever des fonds sur le marché des capitaux sans recours à une garantie, ce qui aura pour effet de réduire conséquemment les coûts financiers liés à une telle opération ; de permettre la discrimination de la crédibilité du PAD par rapport aux autres emprunteurs ; d'améliorer de façon significative les conditions d'emprunt pour le PAD.

**Sodecoton : deux huileries et 600 000t de coton en vue**



Côté gouvernance, le Conseil d'Administration a revu la composition du comité d'audit, s'est doté d'un règlement intérieur et d'une charte de l'administrateur.

Pour ce qui est de la situation de l'entreprise, les données financières de base montrent que le capital social de 1,51 milliard de FCA est réparti entre l'Etat (59%) et des privés (41%). Au terme de la campagne 2021-2022, l'entreprise réalise un chiffre d'affaires en hausse de 40% à 175,45 milliards de FCFA et un bénéfice de 8,4 milliards de FCFA, après avoir subi une perte de 4,7 milliards au cours de la campagne 2020-2021. Signe que la période triste du Covid-19 est dans le rétroviseur.

Le top management explique ce résultat bénéficiaire par le rétablissement des capacités industrielles de l'entreprise, faisant passer la capacité d'égrenage de 50% à 90% et celles des huileries de 62% à 95% entre 2018 et 2021. Pour la campagne 2022-2023, le géant de l'agroalimentaire prévoit une production de coton graine de 400 000 tonnes et 600 000 tonnes en 2025. Située à 350 000 tonnes aujourd'hui, cette production était de 240 000 tonnes à l'arrivée de la direction actuelle, en 2016.

Le 16 mars 2021, il y a eu la pose de la première pierre de la 10e usine d'égrenage à Gouna dans la région du Nord. Une 11e usine est en vue à Godola près de Maroua afin d'anticiper sur la production projetée dans les années à venir.

Pour soutenir ce plan de développement, l'entreprise bénéficie de l'accompagnement des partenaires au développement. Les derniers en date, étaient le 30 janvier 2023 avec l'Agence Française de Développement et l'Union Européenne. 19,68 milliards de FCFA avec la première et environ 6,5 milliards avec la seconde, pour la modernisation des usines et l'implémentation de la transition énergétique.

P. NSOA

## ENTRÉE EN BOURSE

# Les dossiers de ADC, hôtel Hilton, Port de Douala et Sodecoton à la Bvmac

Les dirigeants des entreprises publiques ont pris langue avec la bourse des valeurs mobilières de l'Afrique Centrale pour prendre connaissance du cahier des charges. Le processus d'introduction à la bourse est donc lancé.

Presque un an, jour pour jour, après la transmission par le ministère des Finances de la liste des entreprises du portefeuille public de l'Etat du Cameroun susceptibles d'être cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac), on peut dire que le processus est effectivement lancé. Le 2 novembre 2023, la Bvmac a accueilli dans ses locaux à Douala, les responsables de la liste des entreprises publiques proposées par le Cameroun. Il s'agit de la Société de Développement du Coton du Cameroun (Sodecoton), des Aéroports du Cameroun (ADC), du Port Autonome de Douala (PAD) et de Cameroon Hotel Corporation (CHC), le propriétaire du Hilton hôtel de Yaoundé.

Au cours du séminaire de vulgarisation de la bourse, il a été question pour le directeur général de la Bvmac et ses équipes, de présenter leur structure aux responsables des quatre entreprises



Les responsables de ADC, hôtel Hilton, Port de Douala et Sodecoton savent à quoi s'en tenir.

retenues pour l'entrée en bourse, de s'approprier de certains points saillants de la lettre de cadrage du ministère des Finances, d'avoir une meilleure compréhension du processus d'introduction en bourse, de faire état de leur exigences et pré requis et de recevoir des orientations stratégiques y afférentes.

Selon le ministère des Finances, tutelle financière des entreprises publiques au Cameroun, l'Etat est actionnaire à 100% du PAD, 66,7% du CHC, 63% de ADC et 59% de Sodecoton. On ignore encore la part du capital qui sera cédé pour cette entrée en bourse, mais les économistes avancent

souvent trois raisons justifiant la volonté d'entrer en Bourse : soit l'entreprise souhaite réaliser de nouveaux investissements sans faire appel à ses actionnaires actuels ou à ses banquiers ; soit elle désire ouvrir son capital afin d'y faire entrer de nouveaux investisseurs ; soit elle souhaite renforcer sa crédibilité vis-à-vis des nombreux intermédiaires avec lesquels elle assure le développement de son activité à l'instar des fournisseurs, des clients ou des banques. Il apparaît que les quatre entreprises concernées satisfont aux deux premières raisons.

## Bange Bank et SCG-Ré en pionnières

Sans avoir les détails des échanges du 2 novembre dernier on peut néanmoins rappeler que pour une introduction à la Bvmac, une entreprise doit satisfaire à différentes exigences réglementaires. Au plan interne, il faut entre autres afficher une capitalisation boursière minimale de 10 milliards de FCFA ; des fonds propres de 500 millions de FCFA au moins ; justifier de deux années bénéficiaires consécutives ; présenter des états financiers certifiés au cours des trois dernières années. La distribution de dividende, le taux de marge, la croissance du chiffre d'affaires, la soutenabilité de l'endettement, la rentabilité, le rendement et la solvabilité ou encore le contrat de liquidité sont des critères annexes dont l'appréciation est faite selon les fondamentaux du secteur d'activité.

La démarche du gouvernement camerounais s'inscrit dans le cadre de l'engagement des Etats membres de la Cemac à procéder à la cession partielle ou totale de leurs participations dans le capital d'entreprises conformément aux dispositions de l'acte additionnel du 19 février 2018, la Bvmac. L'article 8 de cet Acte additionnel stipule

que : « En vue de renforcer le rôle du marché financier régional dans le financement des économies de la Cemac, dans un délai de 24 mois, à compter de la date de signature du présent Acte Additionnel, les Etats membres procèdent à : La cession partielle ou totale en Bourse de leurs participations dans le capital d'entreprises publiques, parapubliques, ou issues de partenariats public-privé, notamment dans le cadre de programmes de privatisation (...) ».

C'est le 8 septembre 2022 que le ministre des Finances Louis Paul Motaze a transmis au directeur général de la Bvmac la liste des entreprises du portefeuille public de l'Etat susceptibles d'être cotées à la bourse sous régionale. Avant le Cameroun, le Congo a déjà annoncé, depuis janvier 2021, sa volonté de faire coter quatre entreprises (Congo Telecom, E2C, CEC, LCDE). Le processus est en cours. En octobre 2021, le Gabon en a proposé trois ; autant que la Guinée Equatoriale (Bange, Getega, Segesa) et la RCA (Enerca, Socatel et Sodeca). L'introduction est effective pour Bange Bank (Guinée équatoriale) depuis septembre 2022 et SCG-Ré (Gabon) décembre 2022. Le Tchad reste attendu.

Philippe NSOA

## PÉDAGOGIE PAR LE JEU

# « Nyeman », la marque déposée de l'association « La Perche »

« Nyeman », la connaissance ou le savoir en langue Beti, c'est le nom que porte la gamme des jeux ludo-pédagogiques créée par Christiane Oto, présidente fondatrice de l'association La Perche.

Faut-il s'accommoder de la « promotion collective » la politique qui fait passer en classe supérieure avec des moyennes annuelles en-dessous de la moyenne ? La raison fondamentale de la baisse de niveau scolaire des élèves dans les écoles primaires au Cameroun.

L'association La Perche apporte sa contribution : malgré la conjoncture, et quel que soit l'environnement social, il est possible de permettre à nos enfants d'augmenter leur vocabulaire et leur culture. Le support éducatif « Nyeman » a été créé pour permettre aux enfants d'apprendre et de retenir facilement leurs leçons, par le canal du jeu.

Le choix des thèmes a été motivé par les fléaux qui minent l'Afrique et la sous-région



La promotrice Christiane Oto

Afrique centrale, la drépanocytose ; les maladies infectieuses ; l'hygiène buccodentaire.

Ensuite, par les matières dispensées à l'école, l'histoire ; la géographie ; l'éducation à la citoyenneté ; l'éducation civique et morale ; les sciences des

classes des cours élémentaires et moyens, encouragée en cela par le Conseil National d'Agrément des Manuels Scolaires et des Matériels Didactiques (CNAMSMD) en juillet 2021. La gamme « Nyeman » a été présente au salon du livre qui a eu lieu du 09 au 11 novembre 2023 en sa deuxième édition à Canal Olympia Bessengué.

Le personnel enseignant, les spécialistes de la santé (dentiste, infectiologue) attestent de la qualité et de la pertinence pédagogique de la gamme de jeux « Nyeman ». En attendant le support sur la grammaire qui viendra compléter la gamme de jeux «

Nyeman » (avec onze supports existants), le vœu cher de la promotrice est de faire connaître dans l'immédiat cette niche du savoir. Selon les jeux des cartes, le public peut se les procurer entre 3 000 F CFA et 5 000 F CFA, à l'exception du jeu Jongele « Souvenons-nous » (10 000 F CFA) où sont retracées les dates historiques de la lutte anticoloniale de nos héros, la ville de

Douala le siège historique de la lutte anticoloniale.

La Constitution de la République du Cameroun n'aura plus de secret pour ceux qui préparent des concours administratifs au prix de 12 000 F CFA.

La Perche est une association qui œuvre dans l'assistance sociale et sanitaire depuis 21 ans sur le territoire national.

E.U



La gamme de jeux éducatifs « Nyeman » au SALIGO

## BVMAC

# Première cotation des obligations souveraines du Cameroun

La cérémonie aura lieu le 23 novembre 2023, au siège de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique Centrale (Bvmac).

Après le Tchad l'an dernier, la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique Centrale (Bvmac), va procéder à la première cotation des obligations souveraines de l'Etat du Cameroun le 23 novembre 2023. L'opération concerne l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne, dénommé « *ECMR 2023 à tranches multiples* ».

Pour cette action, le Cameroun était à la recherche de 150 milliards FCFA répartis en quatre tranches, avec des taux d'intérêt différents. Le pays a sollicité pour chacune des tranches A et B, un montant de 40 milliards FCFA. Les taux d'intérêt respectifs sont 5,80% et 6,00%.

Les tranches C et D arrivent avec des taux plus intéressants, respectivement de



6,75% et 7,25%. Pour cette dernière tranche, le montant recherché n'était pourtant que de 20 milliards FCFA, alors que la 3e tranche impliquait 50 milliards FCFA.

Les souscriptions pour cette opération étaient prévues au mois de juin 2023. L'emprunt obligataire proposait des maturités allant de 3 ans à 8 ans. « *Pour les tranches*

B, C et D, l'Etat du Cameroun se réserve le droit de racheter ces titres sur le marché secondaire à compter de la fin de la troisième année. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver les titres acquis jusqu'à échéance, et n'auront non plus d'incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées », faisait savoir la Bvmac.

Cinq arrangeurs et chef de file ont aidé le Cameroun dans cette opération. Le Consortium est constitué de Sociétés de Bourse à savoir, Société générale, Afriland bourse & investissement, Financia capital, Upline securities Central africa et ASCA. Les fonds collectés serviront au financement de certains projets inscrits dans la Loi de finances 2023, destinés au Minee, Mint, Mintp ; Minhdu et Minepat, a-t-on appris.

Michée Medjo

## MARCHÉ SECONDAIRE DES TITRES DE LA BEAC

# Les bonnes affaires des investisseurs institutionnels et banques non SVT

Le vitalité observée sur ce marché est notamment portée par les banques n'agissant pas comme SVT sur le marché primaire des titres publics, d'une part, et par les investisseurs institutionnels, d'autre part, notamment les sociétés d'investissement, des caisses de retraite ou fonds de pension comme la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps), ainsi que des compagnies d'assurance, entre autres.

Selon le rapport mensuelle des opérations du marché des valeurs du trésor publié par la Cellule de règlement et de conservation des titres de la Beac, pour le compte du mois d'octobre 2023, ce marché sur lequel se négocient les titres acquis sur le marché primaire continue d'être largement dominé par les banques agréées comme spécialistes en valeurs du trésor (SVT), qui détiennent 60,7% des valeurs du marché. Mais, l'analyse des chiffres publiés par la banque centrale révèle que ces parts ne cessent de s'amenuiser par rapport aux années précédentes, témoignant d'un intérêt plus poussé des autres investisseurs pour ce marché.

La vitalité plutôt naissante de ce marché est notamment portée par les banques n'agissant pas comme SVT sur le marché primaire des titres publics, d'une part, et par les investisseurs institutionnels, d'autre part. Par investisseurs institutionnels, il faut entendre les organismes qui collectent l'épargne des particuliers et qui la placent sur les marchés financiers. Il s'agit principalement



des sociétés d'investissement, des caisses de retraite ou fonds de pension comme la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps), ainsi que des compagnies d'assurance, les banques commerciales n'agissant pas comme SVT étant extirpées de cette catégorie selon la nomenclature adoptée par la Cellule de règlement et de conservation des titres de la Beac dans son rapport du mois d'octobre 2023.

En effet, avec 60,7% des titres en portefeuille ce mois-là, pour une valeur totale de 3 851 milliards F CFA, les banques opérant comme SVT voient leur part de marché se réduire de 10% sur une période de 10 mois, partant de 77,7% en janvier 2023. Au cours de la même période, les investisseurs institutionnels gagnent presque 2% de parts du marché secondaire des titres publics. Le volume des valeurs du trésor détenu par ces derniers étant passé

de 15,3% en janvier 2023 à 17,2% en octobre 2023, pour une valeur de plus de 1 008 milliards F CFA. Viennent ensuite les établissements de crédits non SVT, qui détiennent quant à eux 15,5% des titres émis sur le marché à fin octobre 2023, pour une valeur de 981,8 milliards F CFA ; puis les personnes physiques. Celles-ci ont capté seulement 180,8 milliards F CFA de titres publics au 30 octobre dernier, représentant 2,9% de l'encours global.

En remontant dans le temps, les pertes de parts de marché par les banques opérant comme SVT, au profit des investisseurs institutionnels notamment, sont encore plus impressionnantes. A fin août 2021, par exemple, les SVT détenaient encore 85% des valeurs du marché secondaire, soit 24,3% de plus qu'à fin octobre 2023. Par contre, au 30 septembre 2020, le pourcentage des titres détenus par ces investisseurs atteignait

95,6%. Calcul simple : entre fin septembre 2020 et fin octobre 2023, les banques agréées comme SVT ont perdu près de 35% des titres qu'elles détenaient sur le marché secondaire. Sur la même période, les investisseurs institu-

tionnels ont gagné presque 13,5% de parts, le pourcentage des titres détenus par ces derniers sur le marché secondaire passant de seulement 3,73% à 17,2% en l'espace de 3 ans.

MM



Awards du Marché des  
Capitaux de la CEMAC

**CEMAC's Capital Market Awards**

2ème Edition

03-05 Avril 2024  
03th - 05th of April 2024

Une opportunité pour les investisseurs, entreprises publiques et privées, cadres et étudiants d'apprécier les offres de financements longs.

Tél. : (237) 696 49 24 40 - (237) 677 53 20 32 - (237) 690 23 92 91 | B.P. : 7885 Douala - Cameroun  
Courriel : info@lettre-bourse.com | Site : www.lettre-bourse.com

MARCHÉ FINANCIER DE LA CEMAC

BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES DE L’AFRIQUE CENTRALE

SÉANCE DU N°1893 DU 20 NOVEMBRE 2023 / COTATION ÉLECTRONIQUE

SYNTHESE DU MARCHÉ

| INSTRUMENTS | Volume transigé | Valeur transigée | Nombre de transactions | Nombre d'émetteurs |
|-------------|-----------------|------------------|------------------------|--------------------|
| ACTIONS     | 300             | 15 000 030       | 2                      | 6                  |
| OBLIGATIONS | 0               | 0                | 0                      | 11                 |
| TOTAL       | 300             | 15 000 030       | 2                      | 17                 |

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

MARCHE DES ACTIONS

| Désignation de l'émetteur                            | Code ISIN    | Mnemo | Nom court de l'émetteur | Cours précédent |            | Séance de cotation |               |                 |                  |              |        | Cours du jour |           |            |           |             | Cours de référence de la séance suivante | Cours depuis janvier |         | Variation de l'année précédente |       |
|------------------------------------------------------|--------------|-------|-------------------------|-----------------|------------|--------------------|---------------|-----------------|------------------|--------------|--------|---------------|-----------|------------|-----------|-------------|------------------------------------------|----------------------|---------|---------------------------------|-------|
|                                                      |              |       |                         | Cours           | Date       | Volume demandé     | Volume offert | Volume transigé | Valeur transigée | Nbr de trans | Statut | Ouver.        | Clôt.     | Seuil Haut | Seuil Bas | Variation % |                                          | Haut                 | Bas     |                                 |       |
| SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN               | CM0000010009 | SEMC  | SEMC                    | 47 000          | 17/11/2023 | 0                  | 270           | 0               | 0                | 0            | NC     | 47 000        | 47 000    | 51 700     | 42 300    | ↔           | 0,00%                                    | 47 000               | 47 000  | 47 000                          | 0,00  |
| SOCIETE AFRICAINE FORESTIERE ET AGRICOLE DU CAMEROUN | CM0000010017 | SAF   | SAFACAM                 | 26 500          | 17/11/2023 | 292                | 0             | 0               | 0                | 0            | NC     | 26 500        | 26 500    | 29 150     | 23 850    | ↔           | 0,00%                                    | 26 500               | 26 500  | 24 000                          | 14,22 |
| SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIE                    | CM0000010025 | SOCAP | SOCAPALM                | 50 100,01       | 17/11/2023 | 472                | 360           | 300             | 15 000 030       | 2            | PEq    | 50 100,01     | 50 000,10 | 55 110,01  | 45 090,01 | ↓           | -0,20%                                   | 50 000,10            | 54 000  | 47 200                          | 6,38  |
| LA REGIONALE EPARGNE CREDIT                          | CM0000010041 | REG   | LA REGIONALE            | 42 500          | 17/11/2023 | 0                  | 16            | 0               | 0                | 0            | NC     | 42 500,00     | 42 500,00 | 46 750     | 38 250    | ↔           | 0,00%                                    | 42 500,00            | 43 500  | 42 499,99                       | -2,30 |
| BANCO NACIONAL DE GUINEA ECUATORIAL                  | GQ0000010050 | BANGE | BANGE                   | 207 110         | 17/11/2023 | 0                  | 0             | 0               | 0                | 0            | NC     | 207 110       | 207 110   | 227 821    | 186 399   | ↔           | 0,00%                                    | 207 110              | 207 110 | 206 720                         | 0,43  |
| SOCIETE COMMERCIALE GABONAISE DE REASSURANCE         | GA0000010066 | SCGRE | SCG-Re                  | 21 000          | 17/11/2023 | 71                 | 0             | 0               | 0                | 0            | NC     | 21 000        | 21 000    | 23 100     | 18 900    | ↔           | 0,00%                                    | 21 000               | 21 000  | 20 500                          | -     |
| MARCHE DES OBLIGATIONS                               |              |       |                         |                 |            | Total              |               | 300             | 15 000 030       | 2            |        |               |           |            |           |             |                                          |                      |         |                                 |       |

MARCHE DES OBLIGATIONS

OBLIGATIONS DES ETATS

| Désignation de l'émetteur | Désignation du titre     | Code ISIN    | Mnemo | Cours précédent |            |               | Nominal (j+3)<br>au<br>23/11/2023 | Coupon couru (j+3)<br>au<br>23/11/2023 | Séance de cotation |               |                 |                  |              |        | Cours du jour |        |            |           |           | Cours de référence de la séance suivante en FCFA |           |
|---------------------------|--------------------------|--------------|-------|-----------------|------------|---------------|-----------------------------------|----------------------------------------|--------------------|---------------|-----------------|------------------|--------------|--------|---------------|--------|------------|-----------|-----------|--------------------------------------------------|-----------|
|                           |                          |              |       | Date            | Cours en % | Cours en FCFA |                                   |                                        | Volume demandé     | Volume offert | Volume transigé | Valeur transigée | Nbr de trans | Statut | Ouver.        | Clôt.  | Seuil Haut | Seuil Bas | Variation |                                                  |           |
| ETAT DU GABON             | EOG 6,25% NET 2019-2024  | GA0000020206 | EGA05 | 17/11/2023      | 99         | 2 475,00      | 2 500,000                         | 21,35                                  | 0                  | 0             | 0               | 0                | 0            | NC     | 99,00         | 99,00  | 104,94     | 93,06     | ↔         | 0,00%                                            | 2 475,00  |
| ETAT DU CONGO             | EOCG 6,25% NET 2021-2026 | CG0000020238 | ECG02 | 17/11/2023      | 95         | 9 500,00      | 10 000,000                        | 420,08                                 | 0                  | 0             | 0               | 0                | 0            | NC     | 95,00         | 95,00  | 100,70     | 89,30     | ↔         | 0,00%                                            | 9 500,00  |
| ETAT DU GABON             | EOG 6% NET 2021-2026     | GA0000020248 | EGA06 | 17/11/2023      | 99,5       | 7 462,50      | 7 500,000                         | 211,48                                 | 0                  | 0             | 0               | 0                | 0            | NC     | 99,50         | 99,50  | 105,47     | 93,53     | ↔         | 0,00%                                            | 7 462,50  |
| ETAT DU CAMEROUN          | ECMR 6,25% NET 2022-2029 | CM0000020305 | ECMR6 | 17/11/2023      | 96         | 9 600,00      | 10 000,000                        | 307,38                                 | 0                  | 10 300        | 0               | 0                | 0            | NC     | 96,00         | 96,00  | 101,76     | 90,24     | ↔         | 0,00%                                            | 9 600,00  |
| ETAT DU GABON             | EOG 6,25% NET 2022-2028  | GA0000020313 | EGA07 | 17/11/2023      | 100        | 10 000,00     | 10 000,000                        | 37,57                                  | 0                  | 0             | 0               | 0                | 0            | NC     | 100,00        | 100,00 | 106,00     | 94,00     | ↔         | 0,00%                                            | 10 000,00 |
| ETAT DU TCHAD             | EOTD 6,5% NET 2022-2027  | TD0000020331 | ETD01 | 17/11/2023      | 100        | 10 000,00     | 10 000,000                        | 584,11                                 | 0                  | 0             | 0               | 0                | 0            | NC     | 100,00        | 100,00 | 106,00     | 94,00     | ↔         | 0,00%                                            | 10 000,00 |
|                           |                          |              |       |                 |            |               |                                   |                                        | Total              |               | 0               |                  | 0            |        | 0             |        |            |           |           |                                                  |           |

OBLIGATIONS REGIONALES

| Désignation de l'émetteur | Désignation du titre        | Code ISIN    | Mnemo | Cours précédent |            |               | Nominal (j+3) au 23/11/2023 | Coupon couru (j+3) au 23/11/2023 | Séance de cotation |               |                 |                  |           |        | Cours du jour |      |            |           |           | Cours de référence de la séance suivante en FCFA |
|---------------------------|-----------------------------|--------------|-------|-----------------|------------|---------------|-----------------------------|----------------------------------|--------------------|---------------|-----------------|------------------|-----------|--------|---------------|------|------------|-----------|-----------|--------------------------------------------------|
|                           |                             |              |       | Date            | Cours en % | Cours en FCFA |                             |                                  | Volume demandé     | Volume offert | Volume transigé | Valeur transigée | Nbr trans | Statut | Ouver         | Clôt | Seuil Haut | Seuil Bas | Variation |                                                  |
| BDEAC                     | BDEAC 5,45% NET 2020 - 2027 | CG0000020220 | EBD01 | 17/11/2023      | 100        | 10000         | 10000                       | 488,26                           | 0                  | 787391        | 0               | 0                | 0         | NC     | 99,99         | 100  | 106,00     | 94,00     | ➡ 0,00%   | 10 000,00                                        |
| BDEAC                     | BDEAC 5,6% NET 2021-2028    | CG0000020261 | EBD02 | 17/11/2023      | 100        | 10000         | 10000                       | 536,99                           | 0                  | 34981         | 0               | 0                | 0         | NC     | 100           | 100  | 106,00     | 94,00     | ➡ 0,00%   | 10 000,00                                        |
| BDEAC                     | BDEAC 6% NET 2022-2029      | CG0000020329 | EBD03 | 17/11/2023      | 100        | 10000         | 10000                       | 539,18                           | 200                | 0             | 0               | 0                | 0         | NC     | 100           | 100  | 106,00     | 94,00     | ➡ 0,00%   | 10 000,00                                        |
|                           |                             |              |       |                 |            |               |                             |                                  | Total              |               | 0               | 0                | 0         |        |               |      |            |           |           |                                                  |

OBLIGATIONS PRIVEES

| Désignation de l'émetteur | Désignation du titre         | Code ISIN    | Mnemo | Cours précédent |            |               | Nominal (j+3) au 23/11/2023 | Coupon couru (j+3) au 23/11/2023 | Séance de cotation |               |                 |                  |           |        | Cours du jour |       |            |           |           | Cours de référence de la séance suivante en FCFA |          |
|---------------------------|------------------------------|--------------|-------|-----------------|------------|---------------|-----------------------------|----------------------------------|--------------------|---------------|-----------------|------------------|-----------|--------|---------------|-------|------------|-----------|-----------|--------------------------------------------------|----------|
|                           |                              |              |       | Date            | Cours en % | Cours en FCFA |                             |                                  | Volume demandé     | Volume offert | Volume transigé | Valeur transigée | Nbr trans | Statut | Ouver.        | Clôt. | Seuil Haut | Seuil Bas | Variation |                                                  |          |
| ALIOS FINANCE             | ALIOS01 5.75% BRUT 2018-2023 | CM0000020115 | AFC01 | 17/11/2023      | 100        | 555,56        | 555,556                     | 5,67                             | 0                  | 0             | 0               | 0                | 0         | NC     | 100           | 100   | 106,00     | 94,00     | ⇒         | 0,00%                                            | 555,56   |
| ALIOS FINANCE             | ALIOS02 5.40% BRUT 2021-2025 | CM0000020255 | AFC02 | 17/11/2023      | 100        | 500,00        | 5 000,000                   | 9,59                             | 0                  | 0             | 0               | 0                | 0         | NC     | 100           | 100   | 106,00     | 94,00     | ⇒         | 0,00%                                            | 5 000,00 |
|                           |                              |              |       |                 |            |               |                             |                                  | Total              |               |                 | 0                | 0         | 0      |               |       |            |           |           |                                                  |          |

Commentaires du bulletin officiel de la cote N° 1893 du 20 Novembre 2023

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale a terminé sa séance de cotation du 20 novembre 2023. La cotation se tient trois fois par semaine pour l'ensemble des valeurs inscrites à la cote de la BVMAC, à savoir tous les lundis, les mercredis et les vendredis.

**FAIT MARQUANT DU COMPARTIMENT « ACTIONS »**  
En termes de physionomie de marché, une transaction a été enregistrée sur ce compartiment :  
- 300 actions SOCAPALM ont été échangées au prix unitaire de FCFA 50 000,10 (avec un cours en baisse de -0,20% par rapport à son niveau de clôture veille), pour un montant global de **15 000 030 (quinze millions trente) francs CFA**. La capitalisation boursière diminue et passe de **461.505.291.258 à 461.048.124.179 (quatre cent soixante-un milliards quarante-huit millions cent vingtquatre mille cent soixante-dix-neuf) FCFA**, corrélée à la baisse du cours de l'action SOCAPALM, le flottant diminue et passe de **66 487 847 371 à 66.409.210.208 (soixante-six milliards quatre cent neuf millions deux cent dix mille deux cent huit) FCFA**. Les autres valeurs du compartiment Actions restent inchangées par rapport à leur situation de clôture veille (17/11/2023). Toutefois, plusieurs offres d'achat et de vente des titres restent en carnet dans les livres des sociétés de bourse :  
• Offres d'achat : 292 actions SAFACAM, 172 actions SOCAPALM et 71 actions SCG- Ré ;  
• Offres de vente : 60 actions SOCAPALM, 270 actions SEMC et 16 actions REGIONALE.

**FAIT MARQUANT DU COMPARTIMENT « OBLIGATIONS »**  
Sur le compartiment "C" des Obligations où les valeurs sont

cotées pied de coupon, la séance de ce jour n'enregistre aucune transaction. Les prix des actifs restent inchangés par rapport à leur situation de clôture veille (17/11/2023). L'encours des dettes cotées reste stable à **1 117 588 050 563 (mille cent dix-sept milliards cinq cent quatre-vingt-huit millions cinquante mille cinq cent soixante-trois) FCFA FCFA**, sauf erreur ou omission de notre part. Toutefois, les offres de vente et d'achat ci-après restent en carnet dans les livres des sociétés de bourse :  
• 10 300 obligations « ECMR 6,25% NET 2022-2029 » offertes au prix unitaire de 96% et un coupon couru de 307,38 FCFA  
• 787 391 obligations « BDEAC 5,45% NET 2020-2027 » offertes au prix unitaire de 99,99% et un coupon couru de 488,26 FCFA ;  
• 34 981 obligations « BDEAC 5,6% NET 2021-2028 » offertes au prix unitaire de 100% et un coupon couru 536,99 FCFA ;  
• 200 obligations « BDEAC 6% NET 2022-2029 » demandées au prix unitaire de 100% et un coupon couru 539,18 FCFA

**AVIS A L'ATTENTION DES PARTIES PRENANTES DU MARCHE FINANCIER REGIONAL CEMAC**

**AVIS N°053/2023/BVMAC/DG**

**PREMIERE COTATION OBLIGATIONS « ECMR 2023 A TRANCHES MULTIPLES »**

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale porte

à la connaissance du public et des intervenants du marché, qu'elle procédera, le jeudi 23 Novembre 2023, à la première cotation de l'obligation souveraine de l'Etat du CAMEROUN dénommée « **ECMR 2023 A TRANCHES MULTIPLES** ». Les titres **souscrits, soit dix-sept millions six cent vingt-sept mille six cent vingt-huit (17 627 628)** obligations, seront admis sur le compartiment « C-Obligataire » de la cote permanente de la BVMAC avec les caractéristiques ci-après :

- **Date de jouissance** : 23/06/2023 ;
- **Maturité** : Multiples ;
- **Modalités de remboursement** : Le capital sera remboursé par maturité suivant les modalités ci-après :  
Tranche A (5,80%) : Maturité 3 ANS, Remboursement in fine ;  
Tranche B (6,00%) : Maturité 4 ANS, Amortissement du capital (1/2) chaque année pendant les deux dernières années, soit après 02 années de différé ;  
Tranche C (6,75%) : Maturité 6 ANS, Amortissement du capital (1/3) chaque année pendant les trois dernières années, soit après 03 années de différé ;  
Tranche D (7,25%) : Maturité 8 ANS, Amortissement du capital (1/5e) chaque année pendant les cinq dernières années, soit après 03 années de différé.

La procédure d'introduction retenue pour la première journée de cotation est celle de « l'offre à prix ouvert » avec un cours de référence fixé à **100% du nominal qui est de 10 000 (dix mille) FCFA**. Les investisseurs qui désirent obtenir plus d'informations sur

les titres obligataires « ECMR 2023 A TRANCHES MULTIPLES » sont priés de communiquer avec les Arrangeurs, les Co-Arrangeurs et les agents placeurs de l'opération.

**AVIS N°050/2023/BVMAC/DG**

**PAIEMENT DES INTERETS « BDEAC 5,60% NET 2021-2028 »**

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), émetteur de la valeur « **BDEAC 5,60% NET 2021-2028** », procédera le 8 décembre 2023, à la mise en paiement des intérêts pour un montant de FCFA **6.432.910.960** (six milliards quatre cent trente-deux millions neuf cent dix mille neuf cent soixante) au titre du règlement de la deuxième échéance de son emprunt obligataire. Le montant coupon net à percevoir par obligation s'élève à **F CFA 560**. Les opérations d'encaissement débiteront le **vendredi 11 décembre 2023** auprès des guichets des Sociétés de Bourse. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale au (237) 233 43 85 83 / 233 43 85 87 ou à l'adresse e-mail : bvmac@bvmac.cm.

Fait à Douala, le 13 novembre 2023.

Le Directeur Général,  
Louis BANGA NTOLO

## INCITATIONS À L'INVESTISSEMENT

# L'API satisfaite de la loi de 2013, le patronat fustige

Au cours de la mission de suivi-évaluation auprès des signataires des conventions d'investissement, l'Agence de promotion des investissements note que les usines se mettent progressivement en place. Mais les facilités accordées entraînent des pertes fiscales pour le Trésor public.

Faut-il continuer à encourager l'investissement privé même si les facilités accordées aux investisseurs entraînent d'importantes pertes fiscales pour l'Etat ? L'Agence de promotion des investissements (API) et le Groupement inter patronal du Cameroun (Gicam) ne s'accordent pas sur la réponse, qui renvoie en fait à l'impact de la loi du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.

Depuis fin octobre 2023, la directrice générale de l'API effectue des visites de travail au sein des entreprises signataires des conventions d'investissement avec son organisme. Ces conventions ouvrent la voie au bénéfice de diverses facilités administratives, fiscales, douanières, etc. Après la région du Centre, la directrice générale (DG) a mis le cap sur la région du Littoral avant de poursuivre dans les autres bassins industriels



L'impact de la loi de 2013 est au cœur d'une bataille des chiffres entre pouvoirs publics et patronat.

du pays. « Il s'agit d'une mission de suivi-évaluation qui rentre en droite ligne dans les missions régaliennes de son institution. Après avoir signé les conventions, il est tout à fait normal qu'on s'assure si effectivement les engagements souscrits de part et d'autre ont été tenus », explique la DG de l'API Marthe Angeline Minja.

Au terme de la deuxième escale, le 2 novembre 2023 à Douala, la DG ne cache pas sa satisfaction. « Tout se passe comme prévu », rassure le directeur général de Novia industries Khalil Farran, avec la mise sur le marché de la marque d'huile de palme raffinée

Oléo ainsi que les savons Uno et jazz. « Le projet dans son ensemble va porter sur un investissement global au terme de cette phase II qui dépassera les 60 milliards de FCFA et qui devrait créer à terme autour de 600 emplois directs. Nous avons déjà passé la barre de 55 milliards investis et en décembre nous atteindrons les 500 emplois directs créés à Novia et près de 95% de ces emplois sont des emplois pour des Camerounais », témoigne-t-il.

### Guerre des chiffres

Pour le dirigeant de Novia in-

dustries, filiale du groupe Prometal, si le gouvernement du Cameroun n'avait pas mis en place le cadre légal et réglementaire d'incitation à l'investissement qui se matérialise par la loi qui permet l'accompagnement des nouveaux projets, cet investissement n'aurait jamais vu le jour. Avec le support de l'API, la structure dont il a la charge a pu passer certaines barrières administratives, facilitées par la signature de cette convention.

Chez Africa cylinder compagny Sarl, l'on souligne que si cette PME de production des bouteilles de gaz est devenue opérationnelle en un laps de temps et affiche aujourd'hui une capacité de production de 1500 bouteilles de gaz par jour, c'est en grande partie grâce à l'appui de l'API chiffré à plus de 50 milliards.

Pour Marthe Angeline Minja, le constat est clair : « nous nous rendons compte qu'aujourd'hui les entreprises se mettent effectivement en place et que nous avons de plus en plus d'usines et de produits de qualité sur le marché ». Non sans rappeler que « depuis 2014, l'API a permis la signature de 302 conventions avec les entreprises du secteur privé pour 5474 milliards de FCFA d'investissements prévisionnels et 110.000 emplois directs projetés ».

tissements prévisionnels et 110.000 emplois directs projetés ».

Toutefois, le patronat ne partage pas ce satisfecit, pour dire le moins. Le Gicam voit plutôt dans la loi de 2013 sur les incitations à l'investissement l'exemple d'une politique fiscale contre-productive. D'où le plaidoyer du patronat pour la révision de cette loi qui, « dans sa forme actuelle se solde en réalité par une perte fiscale nette pour l'Etat évaluée à plus de 150 milliards de FCFA depuis sa mise en œuvre ». Pour le Gicam les axes de révision de cette loi devraient aborder, spécifiquement, la limitation des secteurs bénéficiaires aux secteurs prioritaires de la stratégie de développement (Énergie, infrastructures, agrobusiness, numérique), l'extension des régions bénéficiaires, combinée à une différenciation des mesures incitatives suivant le potentiel de la zone d'installation ; l'instauration de l'équité entre les nouveaux entrants et les entreprises existantes ; la limitation de la période d'exonération qui devrait tenir compte de l'évaluation effective et non pas d'une période prédéfinie ; la partialité de l'exonération plutôt qu'une exonération totale.

Yveline M. Douala (Stg)

## ENDETTEMENT

# Comment la bureaucratie alourdit la dette du Cameroun

L'analyse du portefeuille des projets révèle un délai de 12 à 18 mois pour la mise en place des projets. A cause de cet attentisme, le Trésor public supporte des intérêts sur des prêts dont le pays n'a encore reçu le moindre franc.

La Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun (CAA), structure de gestion de l'ensemble des fonds d'emprunts publics de l'Etat et de ses démembrements, des organismes publics et parapublics, des collectivités locales a publié sa dernière Conjoncture mensuelle de la dette publique le 30 octobre 2023. L'encours de la dette publique du pays à septembre se situe à 12 510 milliards, soit 43,9% du PIB. Cet encours est en baisse de 0,2% en glissement annuel contre une hausse de 2,9% en glissement trimestriel.

L'organisme renseigne qu'aucune nouvelle convention n'a été signée par le gouvernement durant le mois de septembre 2023. Toutefois, le cumul des engagements contractés depuis le début de l'année se chiffre à 321 milliards de FCFA. L'on apprend aussi qu'au-



Le rallongement de la mise en place et l'exécution des projets fait peser un risque de forclusion sur de plus de 1 000 milliards de FCFA.

cun décret d'habilitation n'a été signé par le Chef de l'Etat durant le mois de septembre 2023. Ainsi, six décrets d'habilitation sont en instance, en attente de signature des conventions y afférentes, pour un montant estimé à 403,1 milliards de FCFA au 30 septembre 2023. Cinq de ces décrets d'habilitation ont été signés en août dernier. Ils n'attendent leurs conventions « que » depuis quelques semaines dans le parapheur présidentiel. Par contre, celui relatif au Projet d'extension au plan national du système intelligent de vidéosurveillance urbaine (phase II) remonte au 29

décembre 2021. Soit près de deux ans que le bailleur, China Construction Bank, attend la signature de la convention de crédit pour autoriser les premiers déblocages de fonds au profit de l'Etat. Aucune explication n'est fournie par rapport à cet attentisme.

Les conditionnalités (taux d'intérêt, maturité, période de grâce) de ce financement ne sont pas détaillées. Néanmoins, la CAA renseigne qu'il s'agit d'un prêt non concessionnel dont le montant est passé de 32,8 milliards (à la signature du décret d'habilitation) à 32,9 milliards à l'évaluation du 30 septembre 2023. Soit une

charge financière de 100 millions de FCFA à supporter sans avoir déjà perçu le moindre copeck. Aucune évaluation n'a encore été faite sur le poids de ce « temps mort » dans le service de la dette.

### Le temps c'est de l'argent

De fait, l'analyse du portefeuille de la Banque mondiale révèle que la « mise en place » des projets prend entre 12 et 18 mois en moyenne au Cameroun. C'est le temps qui s'écoule entre l'approbation du projet ou crédit par le bailleur, le décret d'habilitation qui autorise le ministre de l'Economie à engager la signature du Cameroun, la signature de la convention de crédit et le démarrage effectif du projet (fin du processus de passation des marchés publics). Cette situation n'est pas étrangère à l'accumulation des soldes engagés non décaissés (SEND). Pas étonnant donc qu'à fin septembre 2023, les SEND (hors appuis budgétaires) se situent à environ 3 484,1 milliards. Ils enregistrent des baisses successives de 6,9% en glissement annuel et de 0,9% en glissement trimestriel.

La CAA prévient qu'« au rythme actuel des décaissements, et tenant compte des nouveaux emprunts à signer, l'objectif de réduction desdits SEND est loin d'être atteint », sauf une réelle volonté de procéder à une meilleure exécution des projets bénéficiaires dans les délais requis. « Cette volonté devrait se traduire par une absorption visible des emprunts contractés en lieu et place des annulations comme envisagées dans le cadre des programmes en cours en cas de non performance des projets visés », suggère l'organisme.

En effet, avec une capacité d'absorption annuelle de moins de 700 milliards de FCFA comme observée sur les cinq dernières années, il faudra cinq années supplémentaires pour absorber les SEND existants. Ce rallongement du délai d'exécution des projets fait peser un risque de forclusion des prêts concessionnels approuvés par certains bailleurs de fonds à l'instar de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale pour un montant de plus de 1 000 milliards de FCFA.

Ferdinand SONA

## CEMAC

# La pension livrée, une parade pour les banques

La pension livrée interbancaire se caractérise essentiellement par un échange de titres négociables contre de la trésorerie, pour une période déterminée. Mais, au-delà de la recherche de la liquidité, la pension livrée permet surtout aux banques opérant comme spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) sur le marché des titres publics de la Beac, de s'acquitter de l'obligation qui leur est faite de céder annuellement sur le marché secondaire, au moins 30% des titres acquis sur le marché primaire.



À fin octobre 2023, le marché secondaire des titres publics de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac) a enregistré des transactions interbancaires via la pension livrée, d'un montant total de 4031 milliards de FCFA. Ce volume de transactions est en hausse de 431,4 milliards de FCFA sur une période d'un mois. En effet, selon les données publiées par la banque centrale des six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale), les transactions au moyen de ce mécanisme sont ressorties à 3599,6 milliards de FCFA à fin septembre 2023.

Technique de financement interbancaire, dont le cadre juridique a été adopté par le Comité de po-

litique monétaire de la Beac le 18 décembre 2014, la pension livrée interbancaire se caractérise par un échange de titres négociables contre de la trésorerie, pour une période déterminée. Cette transaction exige la signature d'une convention-cadre entre les parties. Cette convention permet au prêteur de se voir automatiquement transférer la propriété des titres mis en garantie par l'emprunteur, une fois la date du remboursement de la créance échue. « On n'a même pas besoin d'aller devant un tribunal pour obtenir ce transfert de propriété », fait remarquer un cadre de la banque centrale.

Au regard des garanties de bonne fin des transactions qu'elle offre,

la pension livrée, boudée au départ par les banques, est de plus en plus utilisée dans les transactions interbancaires dans la zone Cemac. Par exemple, en comparaison avec l'année 2022, les transactions via la pension livrée ont progressé de 64,2% à fin octobre 2023, le volume global des opérations ayant culminé à 2588,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2022. Mieux, le volume enregistré au mois d'octobre 2023 est en augmentation de 483,5%, comparé aux 833,7 milliards de FCFA enregistrés au cours de l'année 2021, selon l'analyse des données du marché des valeurs du Trésor publiées chaque mois par la Cellule de règlement et de conservation

des titres (CRCT) de la Beac.

## Une arme pour contrôler le marché des titres

À l'observation, cette technique de financement permet aux banques de la Cemac d'échapper aux restrictions imposées par la Beac depuis fin 2022, à travers une politique monétaire austère, officiellement destinée à combattre l'inflation. Cette austérité a pris la forme de la hausse à plusieurs reprises des principaux taux directeurs de la Beac, à l'effet de renchérir le refinancement des banques ; la suspension des opérations d'injection de liquidité dans les banques et l'intensification des ponctions de liquidité dans le secteur bancaire, à l'effet de réduire la liquidité et restreindre ainsi le financement des économies par les établissements de crédit.

Face à cette réalité, les banques semblent avoir trouvé une belle parade dans la pension livrée, qui leur permet de se prêter de l'argent entre elles, en toute sécurité, et ainsi échapper aux restrictions autour de la liquidité imposée par le pilotage de la politique monétaire. S'exprimant le 23 juin 2023 au sortir de la 2e session ordinaire du comité de politique monétaire

de la Beac de l'année courante, au cours de laquelle il n'avait d'ailleurs pas exclu la possibilité d'intensifier les prélèvements de liquidité dans les banques, le gouverneur de la Beac, Abbas Mahamat Tolli, avait d'ailleurs fait remarquer cette attitude d'adaptation des banquiers au contexte de durcissement de la politique monétaire.

En se prêtant mutuellement de l'argent en plaçant en gage leurs valeurs du Trésor, les banques-SVT peuvent aisément conserver ces valeurs négociables dans leurs portefeuilles, au lieu de les céder à d'autres investisseurs actifs sur le même marché.

Au mois d'octobre 2023, par exemple, ces banques détenaient encore 60,7% des titres émis sur le marché primaire, contre 17,2% pour les investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension, les compagnies d'assurance, les sociétés d'investissements, etc. Les établissements de crédit non SVT détenaient 15,5% de ces valeurs, contre 3,8% pour la Beac dans le cadre de son programme de rachat des titres, et seulement 2,9% pour les personnes physiques encore peu enclines à effectuer les placements dans les titres publics.

Michée Medjo

## MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

# Le Tchad recherche 30 milliards de F CFA

Pourtant déclaré meilleur client des investisseurs sur le marché de la Beac à fin septembre 2023, le Tchad n'échappe pas à l'austérité que connaît le marché monétaire depuis quelques temps. Les autorités de Ndjamena attendent impatiemment les résultats de ces opérations.

Après trois émissions de 28 milliards de F CFA il y a quelques temps, La République du Tchad a procédé le 08 novembre dernier à deux émissions de 15 milliards de Fcfa chacune. La première s'est réalisée sous forme de Bons du Trésor Assimilables (BTA) à 26 semaines de maturité et la deuxième en Obligations du Trésor assimilables (OTA) 3 ans. L'issue de cette opération permettra de juger l'appréciation que les investisseurs de la région ont sur les titres du Trésor tchadien. En attendant les résultats de ladite opération, le pays continue à subir les conditions d'emprunts devenues extrêmement rigides sur le marché monétaire, corrélées à plusieurs facteurs dont l'un d'eux est le resserrement de la politique monétaire.

Pourtant déclaré meilleur client des investisseurs sur le marché de la Beac à fin septembre 2023, le Tchad n'échappe pas à cette politique austère. Pour preuve, le



20 octobre dernier, trois émissions de 28 milliards de Fcfa du Tchad ont été déclarées infructueuses. A travers des levées de fonds de 10 milliards de F sous forme d'obligations du Trésor assimilables (OTA) à 3 ans de maturité, et 2 émissions de 9 milliards en Bons de maturité 26 et 52 semaines, le pays n'a récolté aucun franc sur les 28 milliards recherchés. Quelques semaines plutôt, le Tchad n'avait capté que 3,3 milliards de F CFA sur les 7 milliards recherchés via des BTA de 52 semaines soit moins de la moitié, malgré 2 remboursements effectués le même jour pour un paiement global de 5,7 milliards de F CFA.

## Taux volatiles

En effet, si les États ne parviennent pas à lever des fonds, c'est parce que les rendements sollicités par les investisseurs sont particulièrement élevés. La courbe des taux sur le marché est assez illustrative de ce durcissement des conditions d'emprunts.

Selon la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), le coût moyen des BTA sur le marché est passé de 5,39 % en janvier à 6,29 % en septembre tandis que les OTA, qui sont les titres de longue maturité, sont passés de 8,66 % à 8,75 %. Sur cet instrument, en dehors du Cameroun, aucun État n'emprunte en dessous

de 8 %. Le Tchad et la RCA paient même des taux de rémunération à 2 chiffres

Dagoro Etroukan

## DERNIERE HEURE

### BVMAC

## Les reforms projetées par la bourse sous régionale de l'Afrique centrale viennent d'être approuvées par le régulateur.

Dans un courrier adressé au directeur général de la Bvmac et signé le 16 novembre 2023 par le président de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique centrale (Cosumaf), les reforms projetées par la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (Bvmac) ont été approuvées.

Ces reforms concernent, le passage à la cotation journalière au fixing de lundi à vendredi ; l'activation des ordres « au marché » ; l'établissement d'un indice.

Il convient de rappeler qu'à l'initiative de la Bvmac, un atelier a réuni les 6 et 07 juillet 2023, les représentants de la Bvmac, de la Cosumaf, du dépositaire central, des sociétés de Bourse, des sociétés de gestion de portefeuille ainsi que les consultants externes.

L'objectif visé par ledit atelier consistait à examiner une série de reforms envisagées par la Bvmac et ayant pour finalité d'améliorer la visibilité de la Bourse régionale et de la dynamiser.

Salomon Douala Epale

## FONDS MONÉTAIRE AFRICAIN

## Le Cameroun pourrait approuver les statuts

Le projet de loi autorisant le président de la République Paul Biya à ratifier le protocole et les statuts relatifs au Fonds monétaire africain (FMA) est actuellement sur la table des parlementaires qui doivent l'examiner dans les jours à venir. Ces statuts avaient été adoptés à Malabo en Guinée équatoriale le 27 juin 2014, et devaient par la suite être ratifiés par les États africains avant la mise en œuvre du FMA qui est une institution financière panafricaine portée par l'Union africaine et dont le siège est établi à Yaoundé, la capitale camerounaise.



La libre circulation des personnes sur le continent africain est loin d'être effectif. Mais depuis quelques années, des initiatives sont prises pour changer la donne. Si cela prend encore du temps, l'Union africaine travaille également à l'inclusion économique des États au regard de la mondialisation des échanges. En effet, le gouvernement camerounais vient de soumettre pour examen au parlement, un texte « autorisant le président de la répu-

blique à ratifier le protocole et les statuts relatifs au fonds monétaire africain, adoptés à Malabo en Guinée Equatoriale le 24 juin 2014 ».

Le Fonds monétaire africain (FMA) dont le protocole et les statuts ont été adoptés lors de la 23ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA), est, en effet, l'une des trois

importantes institutions financières prévues par l'acte constitutif de cette organisation panafricaine. Selon l'exposé des motifs : « La mise en place de cette institution financière est un défi géostratégique pour l'Afrique en quête d'autonomie et de transformation structurelle, dans un environnement international fortement contraint et en proie aux incertitudes ». Cette institution permettrait

aussi de renforcer l'interdépendance vis-à-vis des partenaires techniques et financiers externes, ainsi que la cohésion intra régionale du mécanisme de stabilisation similaire proposé par la Banque africaine de développement ou par le Groupe Afreximbank.

Le FMA occupe une place importante dans le programme 2063 de l'UA. Il a pour objet : la promotion de la stabilité macroéconomique, la croissance économique durable partagée et le développement équilibré du continent en vue de faciliter l'intégration des économies africaines par l'élimination des restrictions commerciales et de fournir une plus grande intégration monétaire.

Le siège du FMA est établi à Yaoundé. Ses fonctions et ses activités sont définies par les statuts y dédiés. Il s'agit notamment de la promotion et de la facilitation du commerce, du règlement des paiements courant, de la facilitation du mouvement des capitaux entre les États parties, de l'octroi des facilités de prêts et de soutien à la balance des paiements à court et

moyen termes. L'article 2 des statuts est d'ailleurs expressif : le fonds vise à assurer la stabilité des taux de change entre les monnaies et leurs stabilités mutuelles ; promouvoir la coopération monétaire africaine afin de réaliser l'intégration économique africaine et d'accélérer le processus de développement des États parties etc.

Il convient de souligner que le délai d'entrée en vigueur des statuts du FMA, suivant l'agenda 2063, est fixé en cette année 2023. L'habilitation parlementaire permettra ainsi au gouvernement du Cameroun de mettre en œuvre, conformément à l'article 4 desdits statuts, l'accord de siège signé le 04 avril 2018. Toutes choses qui emporteront la mise en application des privilèges et des immunités consacrées en pareille circonstances.

Selon ses statuts le FMA devrait entrer en vigueur après avoir obtenu un minimum de 15 ratifications des États. Mais, neuf ans après l'adoption de ces statuts, ce quota n'a toujours pas été atteint.

MM

## PROJETS INTÉGRATEURS

## La Cemac cherche 5000 milliards de FCFA à Paris

Pour mobiliser les ressources nécessaires au financement des 13 projets intégrateurs de deuxième génération, la Commission de la Cemac organise une Table ronde des bailleurs de fonds le 28 novembre 2023 dans la capitale française.

Les dirigeants de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) ont rendez-vous avec la communauté des bailleurs de fonds et les milieux financiers dans la capitale française dans quelques jours. C'est dans le cadre d'une Table ronde des bailleurs de fonds prévue du 28 au 29 novembre 2023. Les financements mobilisés sont destinés à la construction des infrastructures de transport, d'électricité, de télécommunications indispensables à l'intégration physique et commerciale des pays de la sous-région en vue de tirer davantage profit de la Zone de libre-échange continentale africaine et renforcer la lutte contre les changements climatiques.

Il s'agit de 13 projets de développement adoptés par la Conférence des chefs d'États de la Cemac lors du sommet de mars 2023 à Yaoundé. Ces projets intégrateurs sont regroupés en quatre axes, notamment le développement des infrastructures physiques, le renforcement de la production d'énergie, la promotion du marché unique et la diversification économique. Le coût total de ces projets est estimé à 8,83 milliards d'euros soit



La première table ronde organisée en 2020 a permis de lever 115% du montant recherché.

5 792 milliards de FCFA. 17,13% de ce montant ont déjà été mobilisés. Il reste donc à trouver 82,87% de l'enveloppe totale soit 4 801,6 milliards de FCFA.

A cette fin, les dirigeants de la Cemac ont multiplié des missions de haut niveau auprès des arrangeurs de solutions de financement et des entreprises leaders du marché des infrastructures, notamment en France auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) ; au Luxembourg auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ; en Belgique auprès de la Commission de l'Union Européenne à Bruxelles ; à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis, où elles ont eu plusieurs séances de travail avec des représentants de la finance islamique ainsi que dans les pays nordiques (Suède, Danemark et Norvège). La rencontre de Paris apparaît comme l'aboutissement

des tournées d'informations menées par les équipes de la Cemac en Europe occidentale, au Moyen-Orient et en Scandinavie depuis plusieurs mois.

Pour le ministre de l'Economie et des Finances du Congo, par ailleurs président du Comité de Pilotage du Programme des Réformes Economiques de la Cemac (PREF Cemac), Jean Baptiste Ondaye, les présentations faites à chacune de ces rencontres ont permis aux institutions rencontrées de se rendre compte du soin avec lequel les projets ont été sélectionnés, sur la base de critères de premier ordre internationalement reconnus, à savoir leur maturité, leur caractère intégrateur, leur nature de projets d'investissement et leur intérêt au regard des enjeux économiques de la sous-région. « Un large consensus s'est dégagé sur les types de financement recherchés,

notamment les ressources concessionnelles, les mixages prêts/dons (blended finance), les partenariats publics-privés et dans le respect des ratios de viabilité et de soutenabilité des dettes publiques des pays de la Cemac », rassure-t-il.

La table ronde de Paris est placée sous le Très Haut Patronage de Denis Sassou Nguesso, président de la République du Congo et pré-

sident dédié du PREF Cemac. Le premier programme de 11 projets intégrateurs a été adopté en 2019. La table ronde y relative organisée à Paris en novembre 2020 a permis de récolter près de 2 492,64 milliards de FCFA, sur un objectif de 2 164,66 milliards. A ce jour, 80% desdits projets ont effectivement démarré.

Bougna Etroukan Z. R.

## Les 13 projets intégrateurs prioritaires du deuxième programme de la Cemac

1. Aménagement du corridor Pointe-Noire-Brazzaville-Ouessou-Bangui-N'Djamena (Congo-RCA-Tchad), phase 2 ;
2. Aménagement et bitumage de la route Kélo-Pala-Léré-Frontière Cameroun (Tchad-Cameroun) ;
3. Aménagement et bitumage de la route Kougoulev-Medouneu-Akurenem, tronçon Kougoulev-Medouneu sur un linéaire de 168 km (Gabon-Guinée-Equatoriale) ;
4. Aménagement et bitumage de la route Garoua-Boulai-Baboua sur le corridor 2 (Cameroun-RCA) ;
5. Construction du prolongement du chemin de fer entre N'Gaoundéré et N'Djamena (Cameroun-Tchad) ;
6. Construction de la route Ndende-Dolisie du corridor Libre-ville-Brazzaville (dernière phase) (Gabon-Congo) ;
7. Construction des voies d'accès routier au pont route-rail (Congo-RDC) ;
8. Aménagements fluviaux et portuaires sur le fleuve Congo et ses affluents (Congo-RCA) ;
9. Connexion électrique Grand Poubara et Imboulou (580 km) (Gabon-Congo) ;
10. Interconnexion électrique entre le Cameroun (Bertoua) et la RCA (Boali) ;
11. Construction d'un port sec à Ebebiyin dans la zone des trois frontières (Cameroun-Guinée-Equatoriale-Gabon) ;
12. Construction du port sec de Ngueli (Tchad-Cameroun) ;
13. Appui au développement de la filière bois dans le bassin du Congo (Cameroun-Congo-Gabon-RCA-Guinée-Equatoriale).

## PROJET DE LOI DES FINANCES

# Comment le gouvernement veut coincer les contribuables en 2024

Numérisation des procédures, limitation des transactions en espèces réalisées en marge des circuits bancaires, application effective de la déclaration annuelle récapitulative des contribuables non professionnels sont entre autres mesures envisagées pour booster les recettes fiscales internes non pétrolières.

Les députés et les sénateurs ont repris du service depuis le 10 novembre 2023, dans le cadre de la troisième session ordinaire de l'année. La session de « novembre » est traditionnellement consacrée à l'examen et au vote du budget de l'Etat pour le prochain exercice. Certes, le projet de loi y relatif n'est pas encore transmis au Parlement mais les couloirs des deux hémicycles comme ceux du ministère des Finances bruissent d'indiscrétions à ce sujet. Nombre d'élus rappellent que le débat d'orientation budgétaire, organisé en juin dernier, a permis de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire et les principales innovations en matière fiscale.

De fait, le ministre des Fi-



Pour 2024, le gouvernement vise une augmentation de 10% des recettes fiscales par rapport à 2023

nances, Louis Paul Motaze, a donné le ton le 2 novembre 2023 au cours du Conseil de cabinet consacré à l'adoption de l'avant-projet de loi de Finances. Ainsi, il faut s'attendre à « quelques impôts nouveaux » mais surtout à l'élargissement de l'assiette à des « nouveaux contribuables ». Ainsi, « l'objectif de la politique fiscale sera la mise en place d'un système fiscal simple, équitable et favorable à la croissance »,

a rassuré le ministre. Globalement, apprend-on, il s'agit d'accroître les recettes fiscales internes non pétrolières. +10% par rapport à l'exercice en cours.

Les administrations de l'assiette annoncent entre autres mesures : la mise en œuvre effective de la déclaration récapitulative annuelle des particuliers ; la mise en place d'une structure intermédiaire entre la direction des grandes entreprises

et les centres des impôts des moyennes entreprises d'une part, et d'autre part des centres de fiscalité locale et de suivi des particuliers, de la fiscalité spécifique, ainsi que les centres de gestion et de suivi des organismes à but non lucratif (OBNL).

Il y a la poursuite du renforcement de la fiscalité environnementale, en droite ligne des engagements internationaux souscrits par le Cameroun. À cet égard, « le champ d'application de la TSPP (taxe spéciale sur les produits pétroliers) sur certains combustibles tels le gaz naturel liquéfié pourrait être revu. L'institution d'une taxe carbone pourrait également être envisagée », murmure-t-on au Minfi.

L'on envisage une optimisation du rendement de l'Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) dans la catégorie de traitements et salaires à travers le réaménagement des seuils de déduction des frais professionnels et le plafonnement des avantages en nature exclus de la base d'imposition.

De même que le renforcement du recouvrement de la taxe sur la propriété foncière et des revenus fonciers à travers l'extension de l'obligation de présentation d'un Numéro d'Identifiant Unique pour l'ouverture des comptes de portefeuilles électroniques et la mise en œuvre des Avis à Tiers Détenteurs à l'égard des entreprises de NTIC, prestataires de services de paiement.

Enfin, l'institution du Partenaire fiscal intégré par le gouvernement devrait permettre d'élargir l'assiette et de réduire la taille du secteur informel, en facilitant la fiscalisation du plus grand nombre des opérateurs de ce secteur et l'amélioration du rendement de la TVA (sortie des régimes refuges, reclassement et fidélisation). Ce secteur représente environ 30% du PIB pour une contribution fiscale de moins de 5%, selon le rapport sur le suivi et l'évolution du secteur informel au Cameroun entre 2005 et 2021 que vient de publier l'Institut national de la statistique.

**Bougna Etroukan Z. R.**

## SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

## Après Nachtigal, EDF en quête de 650 milliards pour le barrage de Kikot

Les organes de gestion de la Kikot Hydro Power Company sont à pied d'œuvre depuis un mois à Yaoundé. L'entreprise a pour mission de réaliser le projet de construction d'un autre barrage de 500 MW sur le fleuve Sanaga.

Le secteur de l'hydroélectricité au Cameroun s'enrichit d'un nouvel opérateur. Il s'agit de la Kikot Hydro Power Company. Codétenue à part égale par l'État du Cameroun et le géant français, Électricité de France (EDF), KHPC est en charge du développement, de la construction et de l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Kikot. Le projet est situé dans la commune de Nyanon, à 60 km au Nord-Ouest de Yaoundé. Il s'étend dans les départements de la Sanaga maritime, du Nyong et Kellé, de la Léké et du Mbam-et-Inoubou. Il prévoit un barrage et sa retenue d'eau (2 500 ha), ainsi qu'une centrale d'une capacité de 500 MW. Une ligne haute tension de 400kV évacuera l'énergie vers Boumnyébel d'où elle sera redistribuée sur le Réseau Inter-



Le Cameroun occupe une place centrale dans la stratégie de développement de EDF

connecté Sud (RIS).

Pour passer des intentions aux actes, la directrice Afrique et Moyen-Orient à la direction internationale du groupe EDF, Valérie Levkov et le ministre camerounais des Finances, Louis-Paul Motaze, ont ainsi signé le pacte d'actionnaires au cours de la toute première Assemblée générale constitutive, le 25 septembre 2023. Dans la foulée, la désignation des dirigeants de la KHPC a été entérinée suivie de leur installation au cours du tout premier Conseil d'administration. Selon ces textes, les postes de

président du Conseil d'administration (PCA) et directeur général adjoint (DGA) reviennent à l'État du Cameroun et celui de directeur général (DG) à EDF. Chaque partie compte, par ailleurs, trois administrateurs au sein du conseil d'administration. Ainsi, les Camerounais Ahmat Tom et Lionel Ombga Oyono, héritent des postes de PCA et DGA tandis que celui de DG revient à la Française Marlène Biessy.

### Neutralité carbone

« Avec les 500 mégawatts

que représente l'aménagement électrique de Kikot, ce sera le plus gros aménagement énergétique du Cameroun, mais également la plus grande infrastructure bas carbone jamais réalisée en Afrique centrale à l'horizon 2030, l'année du début de l'exploitation de cet aménagement », annonce Marlène Biessy. Le Cameroun occupe ainsi une place centrale dans la stratégie de développement de EDF, qui vise à tripler son activité à l'international à l'horizon 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

« Dans l'histoire d'EDF, c'est une journée historique puisque nous aurons en même temps deux barrages en construction ou en exploitation dans un même pays hors d'Europe. C'est très important pour nous d'être présents aux côtés du gouvernement du Cameroun pour apporter toute l'expertise technique d'EDF ; mais aussi la capacité de mettre en place une infrastructure, d'aller chercher des financements pour que ce projet soit bientôt en place. Nous avons aussi à cœur que ces projets bénéficient aux

populations locales », a déclaré Valérie Levkov.

Reste à présent à mobiliser le financement nécessaire pour la construction de cette infrastructure dont le coût avoisine les 655 milliards de FCFA (1 milliard d'euros) selon les premières estimations d'EDF. Selon l'entreprise française, le closing financier et donc le démarrage des travaux devrait être effectué d'ici fin 2025. Pour ce faire, EDF et l'État Camerounais ont engagé des pourparlers avec la SFI, le bras séculier du groupe de la Banque mondiale en charge du financement du secteur privé.

Ingénieure en hydrologie et gestion de l'eau, Marlène Biessy est concomitamment DG de EDF Cameroun. Lionel Ombga Oyono quant à lui est un ancien directeur de l'électricité au ministère de l'Eau et de l'Énergie où il a cumulé 13 ans d'expérience. Enfin, Ahmat Tom est Sous-directeur des infrastructures au ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

**Yveline M. Douala (Stg)**

## ECONOMIE VERTE

## Une niche pour l'emploi jeunes

L'OIT (Organisation internationale du travail) identifie huit secteurs économiques qui seront largement transformés par la transition écologique. Parmi lesquels, trois d'entre eux, tout particulièrement importants en matière de développement durable : l'agriculture, l'énergie et la gestion des déchets.

## Agriculture

Depuis les années 1970, la production agricole a triplé alors que l'augmentation des terres cultivées dans le monde est restée limitée à 30 %. Pourtant, la croissance de la productivité a ralenti au cours de la décennie 2010, alors qu'en 2050, une production agricole en hausse de 70 % par rapport à 2000 (OIT, 2012) sera nécessaire pour nourrir une population mondiale estimée à 9,2 milliards. Les défis sont donc nombreux pour le secteur agricole : répondre à la demande alimentaire future en améliorant sa productivité, assurer sa durabilité écologique et favoriser la création d'emplois décents.

La transition vers une agriculture durable nécessite ainsi une approche holistique combinant des solutions techniques et des instruments politiques incitatifs et fondée sur une compréhension fine des contextes locaux pour y adopter des solutions adaptées.

Des recherches ont mis en lumière le potentiel de création d'emplois dans le domaine de l'agriculture durable. En effet, en raison des besoins plus importants en termes de main-d'œuvre de cette dernière, elle permet la création de plus d'emplois directs que l'agriculture traditionnelle (Sharma & Pandove, 2010). En Inde, les agriculteurs indiens cultivant du coton biologique gagnent 200 % de plus que les agriculteurs « traditionnels » (Greenpeace, 2010). Si ces études se limitent à la culture du coton, elles tendent toutefois à démontrer un potentiel d'emploi significatif.

En termes de perspective pour les jeunes dans l'agriculture, il convient également d'évoquer le maraîchage qui présente de nombreuses opportunités : il peut en effet assurer un emploi à proximité des villes – où la plupart des jeunes souhaitent travailler – et un revenu souvent supérieur à celui des agriculteurs « traditionnels » par la production de produits à forte valeur ajoutée et la possibilité de la coupler à de l'élevage. Pour les jeunes disposant d'un capital limité, le maraîchage peut leur permettre d'exercer une activité rapidement rentable.

D'une manière générale, le manque d'attractivité des métiers agricoles et para-agricoles pour les jeunes constitue toutefois un obstacle à la réalisation du potentiel d'emplois esquissé plus haut. Dans ce contexte, la mise en place de dispositifs de sensibilisation et d'orientation vers les métiers de l'agriculture durable, à l'amont du continuum Orientation-Formation-Insertion, représente un enjeu important pour atténuer les réticences des jeunes vis-à-vis de ce secteur majeur.

## Énergie

Aujourd'hui, la consommation énergétique mondiale est dominée par les combustibles fossiles. Le pétrole représente 33,6 % de la consommation d'énergie commercialisée, le charbon 29,6 %, le gaz naturel 23,8 % et le nucléaire seulement 5,2 % (BP, 2021). Les défis auxquels fait face le secteur de l'énergie peuvent être divisés en deux catégories : la raréfaction des ressources, tout particulièrement en pétrole, d'un côté et les



conséquences environnementales qu'entraîne l'utilisation de combustibles fossiles de l'autre.

La transition énergétique passe notamment par l'utilisation plus efficace de l'énergie et le remplacement des combustibles fossiles par des énergies renouvelables telles que l'éolien ou le solaire. Une série d'instruments politiques ont été mis en œuvre ces deux dernières décennies afin de favoriser cette transition et l'Agence internationale de l'énergie renouvelable (Irena) estime que doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique permettrait de créer près de 15 millions d'emplois d'ici à 2030.

La mise en œuvre de projets d'accès à l'énergie et d'efficacité énergétique dans les pays du Sud par les acteurs du développement pourraient contribuer significativement à la transition énergétique. À titre d'exemple, au Sénégal, le Gret solarise les infrastructures d'acteurs économiques et forme des techniciens pour entretenir ces installations. En Mauritanie et au Mali également, des filières de formation portant sur l'installation et la maintenance d'équipements solaires émergent dans le cadre de projets de terrain mis en œuvre par le Gret et ses partenaires notamment.

## Gestion des déchets

Chaque année, plus de 11 milliards de tonnes de déchets sont collectés dans le monde et la décomposition de la part organique de ces déchets est responsable d'environ 5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Le marché de la gestion des déchets, de la collecte jusqu'au recyclage est estimé à 410 milliards de dollars par an (IIED, 2014). Cette estimation n'inclut pas le marché informel du traitement des déchets prépondérants dans les pays du Sud.

Un traitement durable des déchets, par la réduction de leur production, la réutilisation et le recyclage, permet des économies d'énergie et d'eau ainsi que la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air, des eaux et des sols. Si les gouvernements nationaux ont un rôle à jouer dans le verdissement de la gestion des déchets en développant le marché du recyclage, ce sont les autorités locales qui jouent le rôle le plus important en définissant les règles qui régissent la collecte et le tri des déchets. Toutefois, il est à noter que les pratiques de traitement des déchets diffèrent d'un pays à l'autre. De manière générale, les pays industrialisés disposent de dispositifs formels et largement automatisés tandis que les pays en développement ont tendance à

s'appuyer sur le secteur informel.

Il existe un fort potentiel d'emplois dans le domaine de la gestion des déchets, que ce soit dans les secteurs formel et informel. En effet, 1,2 million d'emplois pourraient être créés d'ici 2030 aux États-Unis si 75 % des déchets produits par le pays étaient réutilisés via le recyclage et le compostage. De même, 600 000 emplois pourraient être créés au cours de la décennie 2020 si l'Europe recyclait 70 % de ses déchets (OIT, 2012).

Dans les pays du Sud, c'est le secteur informel du traitement des déchets qui emploie le plus grand nombre de personnes. Qui plus est, de bien plus importantes quantités de déchets sont récupérées par les collecteurs informels que par les entreprises formelles.

La Banque mondiale estime à environ 26 millions le nombre de travailleurs employés par le secteur informel de la gestion des déchets dans les pays en développement (BM, 2018). L'accélération de l'urbanisation dans ces pays, tout particulièrement en Afrique et en Asie du Sud-Est, ainsi que les quantités croissantes de déchets produits sont susceptibles d'accroître les capacités d'emploi dans ce secteur.

Le Gret, dans ses projets de traitement des déchets, privilégie la mise en place d'un dispositif hybride s'appuyant sur les secteurs formel et informel. Ce dispositif s'illustre par exemple au Congo, avec les projets Promaïss, Gicod et Jagov. Ils visent à collecter les déchets produits et à les acheminer vers un lieu où ils seront valorisés ou stockés selon leur nature et ont permis de faire émerger un métier : l'opérateur de pré-collecte (OPC). Ce dernier propose un service à domicile et payant et fait ainsi le lien entre les mairies et les abonnés, qu'ils soient des particuliers, des professionnels ou des administrations. Les OPC, dans le cadre de ces projets, assurent la mise en place et le bon fonctionnement d'un service de gestion des déchets performant.

En conclusion, il ressort de cette analyse des secteurs porteurs de l'économie verte qu'ils recèlent un potentiel qui ne constitue pas encore une réponse aux besoins d'accès à l'emploi, notamment des jeunes, mais s'avère prometteur. La réalisation de ce potentiel exige, dans un premier temps, de définir des critères, adaptés aux contextes sociaux et géographiques, catégorisant les secteurs verts. Si l'Union européenne et le Climate Bonds Initiative ont mis en place des taxonomies définissant de tels critères, la première n'est applicable qu'en Europe tandis que la seconde est principalement à

destination du domaine privé. Une coordination entre l'ensemble des parties prenantes, travailleurs, États, organisations internationales et organisations de solidarité internationale, est également nécessaire. La sensibilisation du grand public et des décideurs aux questions environnementales mais aussi aux concepts d'économie verte et d'emplois verts – largement inconnus au sein de la société – est aussi nécessaire pour assurer la durabilité des programmes à long terme. Enfin, il est indispensable que les organisations de solidarité internationale, dans le cadre de l'ingénierie de leurs projets, intègrent des critères verts afin d'identifier des métiers porteurs pour lesquels développer des formations permettrait aux bénéficiaires d'accéder à des emplois décents, et soient attentives à la finalité et aux pratiques des projets qu'elles mettent en œuvre – un projet de gestion de déchets pouvant en effet être considéré comme vert mais utiliser des pratiques d'enfouissement qui ne le sont pas.

**Sources : Le Gret**  
**ONG de solidarité internationale dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et promouvoir la justice sociale, tout en préservant notre planète**

## La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux (Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)  
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kaso'o)

Directeur Général  
Salomon Douala Epale



Tél. : (237) 696.49.24.40  
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Directeur de la Publication  
Salomon Douala Epale  
Tél. (237) 223.41.12.57  
- 677.53.20.32  
E-mail :  
salomondoualaepale@gmail.com

Direction  
Administrative  
et Financière  
Hugo Bougna

Conseiller à la  
Rédaction  
Jérémie Toko

Rédacteur en Chef  
Salomon Douala Epalè

Secrétaire de rédaction  
Emmanuel Um

Rédaction Centrale  
S. Douala Epale  
Bougna Etroukan Z. R.  
Dagoro Etroukan  
Yveline M. Douala (Stg)  
Philippe Nsoa

Desk Yaoundé  
Coordinateur  
Francisca Ewandjé E.  
(237) 677.60.47.58  
Philippe Baba  
(237) 696 97 32 17

Gabon  
Isaac Makanga  
Tél. +241 627 80 606

Tchad  
Mercile Fils  
Tél. +235 66 30 73 75

Service commercial et  
marketing  
Dieudonné Seh  
(237) 696 04 51 50

Infographie  
Ingénieur Joseph  
Moussi  
(237) 674.06.64.24  
(237) 698.52.32.11  
E-mail :  
joemoussi@gmail.com

Impression  
JV Graf, Yaoundé

Distribution  
Cameroun  
Fedipress

Gabon  
Sogapresse

Tchad  
Hisseine Mersile Atti  
Mahamat

THE WEEKLY BRIEF  
by ASCA

DOUALA | DU 13/11 AU 17/11/2023 |

## ACTUALITÉS DES MARCHÉS FINANCIERS

| MATIÈRES PREMIÈRES | Les cours du pétrole et du café en baisse, les cours de l'or et du cacao en hausse

| Matières premières | 13/11       | 17/11       | Variation | Haut        | Bas         |
|--------------------|-------------|-------------|-----------|-------------|-------------|
| Pétrole Brent      | 82,72 \$    | 80,62 \$    | -2,54%    | 82,72 \$    | 77,53 \$    |
| Or                 | 1 946,25 \$ | 1 980,11 \$ | 1,74%     | 1 981,03 \$ | 1 946,25 \$ |
| Cacao              | 4 051,00 \$ | 4 108,00 \$ | 1,41%     | 4 108,00 \$ | 3 939,00 \$ |
| Café               | 1,787 \$    | 1,710 \$    | -4,31%    | 1,808 \$    | 1,710 \$    |

| DEVICES | Les cours du Naira, du Yuan et du Dollar en baisse, le cours du Rand en hausse

| Devise  | 13/10  | 17/11  | Variation | Haut   | Bas    |
|---------|--------|--------|-----------|--------|--------|
| NGN/XAF | 0,762  | 0,716  | -6,11%    | 0,762  | 0,713  |
| ZAR/XAF | 32,70  | 33,04  | 1,04%     | 33,16  | 32,70  |
| CNY/XAF | 84,28  | 83,38  | -1,07%    | 84,28  | 83,34  |
| USD/XAF | 613,86 | 604,47 | -1,53%    | 613,86 | 603,94 |

| ACTIONS | Trois transactions enregistrées pour un montant transigé de 1.713.000 FCFA

| Valeur       | Cours au 13/11 | Cours au 17/11 | Variation | Actions négociées | Actions disponibles jusqu'au 24/11 |
|--------------|----------------|----------------|-----------|-------------------|------------------------------------|
| SEMC         | 47 000         | 47 000         | 0,00%     | 3                 | 270                                |
| SAFACAM      | 26 500         | 26 500         | 0,00%     |                   |                                    |
| SOCAPALM     | 50 100         | 50 100,01      | 0,00002%  | 10                | 60                                 |
| BANGE        | 207 110        | 207 110        | 0,00%     |                   |                                    |
| LA REGIONALE | 42 500         | 42 500         | 0,00%     |                   | 40                                 |
| SCG-Re       | 21 000         | 21 000         | 0,00%     | 51                |                                    |

| OBLIGATIONS | Aucune transaction enregistrée

| Titre            | Valeur nominale | Coupon couru règlement 20/11 | Variation du cours | Obligations négociées | Obligations disponibles jusqu'au 24/11 |
|------------------|-----------------|------------------------------|--------------------|-----------------------|----------------------------------------|
| ALIOS.01-18/23   | 1 666,67        | 5,59                         | 0,00%              |                       |                                        |
| EOG.05-19/24     | 5 000           | 20,92                        | 0,00%              |                       |                                        |
| EOBDE 20/27      | 10 000          | 486,77                       | 0,00%              |                       | 786 391                                |
| EOCG. 02 - 21/26 | 10 000          | 418,37                       | 0,00%              |                       |                                        |
| EOG.06-21/26     | 10 000          | 210,25                       | 0,00%              |                       |                                        |
| AFC 02 21/25     | 7 142,86        | 8,85                         | 0,00%              |                       |                                        |
| EOBD2 21/28      | 10 000          | 535,45                       | 0,00%              |                       | 34 981                                 |
| ECMR.06-22/29    | 10 000          | 305,67                       | 0,00%              |                       | 10 300                                 |
| EOG.07-22/28     | 10 000          | 35,86                        | 0,00%              |                       |                                        |
| EOBD3 22/29      | 10 000          | 537,53                       | 0,00%              |                       |                                        |
| ETD.01-22/27     | 10 000          | 582,33                       | 0,00%              |                       | 2 500                                  |

## COSUMAF |

- La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique centrale (COSUMAF), le régulateur du marché financier en CEMAC, dénonce une initiative de souscription des actions dans le capital social de la micro-assurance santé camerounaise « Munasaili » ;
- La COSUMAF, en sa qualité de régulateur du marché financier en CEMAC, met en garde contre une opération de souscription des titres de crypto-monnaie initiée par BMI Investissement Gabon. Le régulateur dénonce aussi que la société basée au Gabon ne figure pas sur sa liste des organismes agréés.

## BVMAC |

- La BVMAC porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la maturité de l'emprunt obligataire de l'Etat du Cameroun dénommé « ECMR 5,60% NET 2018-2023 » est atteinte à l'échéance du 15 novembre 2023. A compter de cette date, ledit titre est radié de la cote officielle du marché.

## ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES

## | CEMAC |

- La BEAC affiche un Produit Net Bancaire de 277,5 MMFCFA en 2022, en hausse de 49,7% en glissement annuel. Celle-ci s'explique principalement par la baisse de 96,6% des « Intérêts et charges assimilés » à 5 MMFCFA. L'institution clôture l'exercice avec un résultat global de 94,1 MMFCFA en hausse de 126,2% ;
- Selon la BEAC, l'indice global des cours des produits agricoles exportés par la CEMAC s'est établi à 141,96 au T3 23, en hausse de 7,4% en glissement trimestriel. Cette tendance s'est poursuivie depuis le T3 2022, en liaison avec les incertitudes qui pèsent sur la conjoncture mondiale ;
- Selon la BEAC, les cours des produits énergétiques se sont accrus de 10% au T3 2023 après une baisse de 6,7% au T2 2023. Cette hausse est en liaison avec celle du prix du baril de pétrole qui est passé de 76,6 \$/baril en moyenne au T2 2023 à 85,3 \$/baril en moyenne au T3 2023 ;
- Le Cameroun, la RCA et le Tchad bénéficieront d'un financement d'un montant de 181,6 MMFCFA pour améliorer leurs données statistiques. Ce financement a été approuvé par la Banque mondiale dans le cadre de la 2ème phase du projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre.

## | GABON |

- Selon le ministère gabonais de l'Économie, l'activité de transport enregistre une baisse de 6,4% au T2 2023 et ce, pour le deuxième trimestre consécutif. Celle-ci demeure liée aux contre-performances du transport ferroviaire et du transport aérien qui ont reculé de 7,6% et 1,4% respectivement ;
- Selon le ministère gabonais de l'Économie, la production de manganèse a généré un chiffre d'affaires de 204,4 MMFCFA au T2 2023, en hausse de 15%. Celle-ci s'explique principalement par la hausse de 28% de la production. Ce secteur représente aujourd'hui environ 6% du PIB du pays ;
- Selon le ministère gabonais de l'Économie, le chiffre d'affaires de l'activité de production de caoutchouc enregistre une hausse de 12% au T2 2023. Celle-ci s'explique principalement par la hausse de 25,9% de la production globale.

## | CAMEROUN |

- Selon la Caisse Autonome d'Amortissement, entreprise publique en charge de la gestion de la dette publique, le service de la dette effectivement réglé par l'Etat en septembre 2023 est évalué à 98,1 MMFCFA. 73,6% de ce service est consacré au règlement de la dette extérieure et 26,4% à celui de la dette intérieure ;
- Selon la Caisse Autonome d'Amortissement, le cumul des engagements extérieurs signés au cours des neuf premiers mois de l'année 2023 s'élève à 321 MMFCFA, dont 100% sous forme de prêts projets ;
- Selon l'Association bananière du Cameroun, le Cameroun a exporté 19.721 tonnes de bananes en octobre 2023, en hausse de 10% en glissement annuel. Il s'agit de la 2ème meilleure performance du pays depuis le début de l'année 2023, après les 19.734 tonnes exportées au mois de septembre 2023 ;
- Selon la Caisse Autonome d'Amortissement, les tirages effectués au cours du mois de septembre 2023 sur les emprunts publics s'élèvent à 151,2 MMFCFA portant le cumul des décaissements effectués à 1.152,6 MMFCFA au cours des neuf premiers mois de l'année 2023.



I Rue Njo-Njo, 3<sup>ème</sup> étage, Immeuble du Phare,  
Bonapriso, B.P. 255, Douala I  
Tél. +237 233 43 14 46  
Fax. +237 233 43 14 47

## GOUVERNANCE MONDIALE

## L'Afrique noire aura un 3e siège d'administrateur au FMI

Cette proposition du Comité monétaire et financier international du Fonds, sur recommandation des Etats membres lors des réunions annuelles à Marrakech en octobre 2023 a été adoptée par le conseil d'administration le 7 novembre dernier.

La restructuration des dettes des pays émergents et en développement, la révision de la répartition des quotas du capital du Fonds monétaire international (FMI) n'ont pas été adoptées, comme espéré par la majorité des Etats membres, au cours des Assemblées annuelles du Fonds, tenues courant octobre 2023 à Marrakech, au Maroc. Sans être historique, le rendez-vous marocain est tout de même à marquer d'une pierre blanche.

Dans l'immédiat, les Assemblées annuelles recommandent « la création d'un 25e siège au conseil d'administration du FMI, qui serait attribué à l'Afrique subsaharienne afin d'améliorer la participation et la représentation de cette région et l'équilibre général de la représentation



Le conseil des gouverneurs doit se prononcer sur les propositions du conseil d'administration le 15 décembre 2023.

régionale au conseil d'administration », indique, dans une déclaration, Nadia Calvino, ministre espagnole de l'Economie par ailleurs présidente du Comité monétaire et financier international (CMFI), troisième organe directeur du FMI. Le continent noir qui détenait jusqu'à présent deux sièges gagne donc un siège supplémentaire. Cette proposition et les autres recommandations

des Assemblées annuelles ont été approuvées par le conseil d'administration le 7 novembre 2023.

Après le Conseil des gouverneurs, instance souveraine du FMI, c'est le Conseil d'administration qui est chargé de la gestion quotidienne du Fonds. Pour l'heure, le conseil d'administration est composé de 24 membres. 8 pays : États-Unis,

Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Arabie saoudite, Chine et Russie ont le privilège de nommer un administrateur. Les 16 autres administrateurs sont nommés par des groupes de pays. Par exemple, les deux administrateurs de l'Afrique représentent la Mauritanie (et 22 pays africains) ainsi que l'Eswatini [ex Botswana, NDLR] (et 22 autres pays d'Afrique aussi).

Selon les analystes, cette représentativité favorise les économies avancées, en particulier les pays européens, au détriment des pays émergents, Chine et Inde en tête, qui réclament depuis plusieurs années une réforme du système. C'est pourquoi dans ses recommandations, le CMFI souligne l'urgence et l'importance de « réaligner les quotes-parts de façon à mieux tenir compte de la position relative des pays membres dans l'économie mondiale, tout en protégeant les quotes-parts des pays membres les plus pauvres ». Un ajustement à réaliser « d'ici à juin 2025 ».

Lors de sa session du 7 novembre dernier, le conseil d'administration a approuvé la recommandation du CMFI pour une augmentation de 50 % des quotes-parts affectées aux pays membres, au prorata de leurs quotes-parts actuelles. Selon cette proposition, une fois cette augmentation effectuée, le niveau des ressources empruntées, comprenant les accords d'emprunt bilatéraux et les nouveaux accords d'emprunt, sera réduit afin de maintenir la capacité de prêt actuelle du FMI. Estimé à environ 983 milliards de DTS à la fin juin 2023, le total des ressources dont le FMI dispose constitue une capacité de prêt d'environ 696 milliards de DTS, soit environ 925 milliards de dollars.

Le conseil d'administration invite le conseil des gouverneurs à se prononcer sur ces propositions avant le 15 décembre 2023. L'approbation par le conseil des gouverneurs requiert une majorité de 85 % du nombre total des voix attribuées.

F. SONA